

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 Juin à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Dominique Colombo, Roger Bourhoven et Sylvia Jouhanneau

Absents excusés : Rémy Soullignac, Fabrice Redoules et Sylvia Goulding
Sylvia Goulding donne pouvoir à Frédérique Boret

Convocation du 7/06/2017

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 Mai 2017 à l'unanimité par 9 voix, et validation.

II – Délibération relative à la mise à jour du tableau de la voirie classée

La vérification du linéaire établi dans la dernière mise à jour de la voirie classée, délibération du 27 mars 2017, conduit à sa rectification. Par ailleurs, il apparaît qu'en sus des chemins proposés au classement en voie communale dans cette même délibération, le chemin rural à l'angle de la VC1, après la Chapelle de l'Aubépine, peut faire lui aussi l'objet d'un classement identique toujours compte tenu des caractéristiques, du niveau d'entretien, et de l'utilisation. En conséquence, il convient d'abroger la délibération 2017-07 et de mettre à jour le tableau de la voirie classée du 6 octobre 2014 par le classement en voie communal des chemins suivants :

- sortie du hameau de « Bout » en direction du « Camus », chemin à droite, au droit de la VC 111, sur une distance de 80m
- chemin rural délimitant les communes des Arques et de Lherm, depuis la VC 117, sur une distance de 235m
- chemin en direction de Pech Calvel, depuis la VC 106, sur une distance de 140m
- chemin du droit de la Chapelle Notre-Dame de l'Aubépine et la VC1 vers le chemin rural des Arques (vers Cazals), sur une distance de 120m

qui seront classés respectivement sous les numéros 148, 149, 150 et 151 :

- VC 148 vers Champs de l'église
- VC 149 vers Lestour
- VC 150 vers Pech Calvel
- VC 151 vers Cazals

En conséquence, seul le linéaire des voies communales à caractère de chemin connaît un changement dans le tableau de classement, étant désormais fixé à 28 037 mètres.

Les voies communales à caractère de rue comptent toujours 937 mètres linéaires et les voies communales à caractère de place, 6 780 mètres carrés.

POUR: unanimité par 9 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

II– Questions diverses

Jérôme Bonafous rend compte de sa démarche auprès du SDIS afin de donner suite au signalement de Daniel Hobmaier concernant la difficulté des pompiers à trouver certains lieux-dits. Celle-ci dépendrait d'un problème de logiciel. Ce problème ne saurait mettre en cause la qualité des services des pompiers que chacun trouve très satisfaisante, mais cette difficulté de géolocalisation continue d'inquiéter, et l'on s'accorde sur un courrier à adresser aux élus du SDIS pour permettre à une solution d'aboutir.

Point sur différents courriers, notamment la réponse du SDAIL suite à notre adhésion.

Compteurs Linky : un point y sera consacré dans les événements de Juillet

Achat du photocopieur.

Équipement de deux distributeurs de sacs pour déjections canines qui seront placés près des poubelles (préau place de l'Olme et parking du Communal)

Abandon du projet immobilier

Élimination de l'arbuste qui croît sur la toiture en lauzes d'une absidiole de l'église Saint-Laurent, Jérôme Bonafous donne les coordonnées de l'entreprise préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Échanges relatifs au remplacement de l'agent d'entretien.

Financement des Wifi publiques par l'Europe : Daniel Hobmaier fait état des informations en sa possession, précisant que seul l'équipement est concerné. Il expose les différentes options possibles, engendrant soit une charge ponctuelle, soit une charge fixe. Compte tenu de l'accord de la majorité pour tenter de bénéficier de cette aide européenne, Daniel Hobmaier propose de réunir des devis.

Jérôme Bonafous donne lecture de la communication de Sylvia Goulding, absente, relative aux évaluations satisfaisantes concluant l'atelier Equilibre, à la volonté des participants de poursuivre l'année prochaine (durée, coût à prévoir). Elle propose de faire bénéficier de son expérience les Britanniques désireux d'acquérir la nationalité française, enfin elle annonce les anniversaires à venir afin de prévoir l'approvisionnement.

Le premier adjoint, Fabrice De Nardi, sera en charge du deuxième tour des élections législatives, Jérôme Bonafous donne son pouvoir à Dominique Colombo pour voter.